

**DECLARATION DE  
M. JEAN ASSELBORN, VICE-PREMIER MINISTRE,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG,  
A L'OCCASION DE LA REUNION A HAUT NIVEAU DE  
L'ASSEMBLES GENERALE DES NATIONS UNIES SUR  
L'EXAMEN GLOBAL APPROFONDI A MI-PARCOURS DE LA MISE  
EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES  
PAYS LES MOINS AVANCES POUR LA DECENNIE 2001-2010**

**NEW YORK, LE 18 SEPTEMBRE 2006**

Mme la Présidente,  
M. le Secrétaire général,

L'engagement de l'Union européenne et de ses Etats membres aux côtés des Pays les moins avancés (PMA) n'est plus à prouver. En effet, c'est sous l'égide de l'Union européenne que s'est tenue du 14 au 20 mai 2001, à Bruxelles, la Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés. L'éradication de la pauvreté et le développement durable avaient alors été identifiés comme les priorités qui allaient imprimer leur marque sur le Programme d'action de Bruxelles, la mise en œuvre duquel nous sommes aujourd'hui appelés à examiner, à mi-parcours de sa période de mise en œuvre qui court de 2001 à 2010. C'est dans l'esprit de cet engagement européen ferme et de longue date que je me rallie également aux propos contenus dans la déclaration que le Ministre finlandais vient de faire devant vous au nom de l'Union européenne.

Mme la Présidente,

Je suis d'autant plus aise de participer à cet examen à mi-parcours utile et nécessaire que le Gouvernement luxembourgeois poursuit depuis 1992 une politique volontariste et cohérente de coopération au développement. Cette politique, partie intégrante de notre action extérieure, s'affirme principalement par deux caractéristiques, l'une quantitative, l'autre qualitative :

Le Luxembourg figure depuis l'année 2000 parmi les rares, trop rares pays industrialisés qui respectent leur engagement international de consacrer au moins 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. En fait, le Luxembourg fait mieux : l'APD en pourcentage du RNB s'est chiffrée en 2005 à 0,82 % et continuera à augmenter pour atteindre dans les années à

venir 1 % du RNB. Déjà en 2004, 49 % de l'APD luxembourgeoise étaient destinés aux PMA. Cette portion augmentera également avec notre politique de concentration sur cette catégorie de pays.

Au-delà de l'aspect purement quantitatif, le Luxembourg mène avec ses partenaires des pays en développement, et plus particulièrement avec les PMA parmi eux, un dialogue de tous les jours. La Coopération luxembourgeoise définit ses interventions sur base de ce dialogue et en conformité avec les priorités définies par les gouvernements partenaires dans leur stratégie nationale de développement. Pour nous, le partenariat n'est pas un vain mot ! Nous sommes persuadés que seules des relations à pied d'égalité entre partenaires pour le développement sont susceptibles de générer les relations de compréhension et de respect indispensables pour mener une action commune qui soit efficace pour diriger l'aide convenue vers les populations les plus pauvres et qui suscite dès l'identification des projets et programmes un sens fort de l'appropriation de ces actions par les communautés ciblées. C'est le gage d'un développement qui est véritablement durable.

Mme la Présidente,

Permettez-moi de remercier le Secrétaire général de l'ONU pour le rapport qu'il a préparé sur la mise en œuvre du Programme d'action adopté en mai 2001 à Bruxelles. Si, d'un côté, il ne faut pas s'étonner qu'à mi-parcours tous les objectifs ne soient pas atteints, nous nous sentons tout de même interpellés par la mise en garde qu'un certain nombre de PMA ne sont pas sur la bonne voie pour les réaliser à l'horizon 2010. Des efforts supplémentaires tant au niveau des PMA qu'au niveau de la communauté internationale sont indispensables, si nous voulons être à la hauteur des engagements auxquels nous avons souscrits en 2001. A Bruxelles nous avons eu la sagesse de nous projeter sur le long terme pour réaliser des progrès ambitieux en faveur des PMA. Cette vue à long terme ne doit pas nuire aux populations les plus démunies du fait que les grandes ambitions s'estompent avec le temps. Aussi cet examen à mi-parcours vient-il à point nommé pour relancer les efforts.

Les progrès accomplis au cours des cinq dernières années sont là pour nous encourager. Ainsi les montants globaux dédiés à l'aide publique au développement ont atteint des niveaux sans précédents en 2005. Si partie de cette hausse s'explique par les contributions au bénéfice des victimes du tsunami ou reflète l'allègement de la dette de l'Irak, il ne faut pas oublier pour autant que les Etats membres de l'Union européenne, sous Présidence luxembourgeoise, et sur initiative de mon excellent collègue le Ministre Jean-Louis Schiltz, ont décidé en mai 2005 de porter leur APD à 0,56 % du RNB en 2010, respectivement à 0,7 % en 2015. Ce nouvel engagement politique en termes

quantitatifs s'est fait sur l'arrière-fond d'une initiative de qualité en mars de la même année 2005 quand les représentants de pays industrialisés et de pays en développement, dont un nombre important de PMA, ont adopté la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Le respect des engagements pris au niveau international est à la base des relations de confiance qui doivent trouver leur expression dans un partenariat bien compris et bien vécu entre les pays bailleurs de fonds et les pays en développement. A cet égard, j'ai également le plaisir de confirmer que le Luxembourg a dédié en 2004 plus de 0,30 % de son RNB à l'aide aux PMA. La promesse de Bruxelles de réserver entre 0,15 et 0,20 % a donc été plus que remplie. Nous l'avons mise en œuvre dans le cadre de programmes indicatifs de coopération avec dix pays partenaires privilégiés de la coopération. Ces programmes garantissent, sur le moyen terme et en phase avec les programmes nationaux de développement de nos partenaires, une prévisibilité de l'aide qui est fournie par le Luxembourg.

Les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et du développement local sont les secteurs prioritaires de notre coopération. Au vu des recommandations que le Secrétaire général fait dans son rapport, nous sommes confiants que ce ciblage sectoriel contribuera de manière concrète à faire des progrès dans les domaines de la gouvernance, du renforcement des capacités et des institutions dans les PMA, de l'égalité des sexes, de la lutte contre le VIH/sida.

Mme la Présidente,

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'appui continu que le gouvernement du Luxembourg donnera à la réalisation du Programme d'action pour les PMA qui trouveront en nous des partenaires fidèles et fiables.

Je vous remercie de votre attention.